

# Tournoi Vétérans à 7

Samedi 09 Juin 2012 en semi nocturne (16h - 22h)

## ST ORENS - Complexe sportif

### Règlement du Tournoi

- Les équipes seront formées de 7 joueurs + 3 remplaçants (7 joueurs minimums et 10 joueurs max.) tous âgés de plus de 35 ans (soit né avant le 01.01.1977). 16 équipes : 4 poules de 4 équipes, et plus selon les inscriptions (jusqu'à 20 équipes, par poule de 5).

- L'inscription est de 20 Euros par joueur comprenant la participation au tournoi et le repas du samedi soir :

Salade Gersoise avec foie gras, magret de canard et assortiment de légumes, Fromage et dessert (apéritif, vin et café compris).

- Une pièce d'identité du responsable de l'équipe sera demandée le jour du tournoi dont une photocopie sera gardée par l'organisation.

- Les règles de jeu sont les mêmes qu'au jeu à 7 sauf qu'il n'y a pas de hors jeu, les dégagements des gardiens se font à la main.

- Ce tournoi n'est pas une compétition mais un rassemblement de foot loisir pour le plaisir du football, merci d'avoir le plus grand FAIR-PLAY.

- Les matchs sont de 1 mi-temps de 15 minutes, sur terrain synthétique et/ou Honneur en herbe.

- Tout joueur inscrit dans une équipe ne pourra, en cours de tournoi, jouer dans une autre équipe. Aucun remboursement d'inscription ne sera fait même en cas de désistement de joueur.

Les 16 premières inscriptions complètes seront retenues, les inscriptions seront prises avec le règlement joint avant le 30 avril

Adressez le bulletin avec le règlement à l'ordre de SAINT-ORENS F.C. à :

Mr BOARO Jean-Guy - 60 Avenue de Gameville - 31650 SAINT-ORENS

Correspondant à joindre pour tous renseignements :

Eddy Vialettes au 06.78.29.43.65/JL Boessembacher au 06.78.48.08.00

## ST ORENS F.C. - Tournoi Vétérans du 09 Juin 2012

Equipe	
Responsable	
Adresse	
Tel.	

	NOMS	Prénoms	Dates de naissance
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			

- Je soussigné, ....., Responsable de l'équipe, certifie l'exactitude des renseignements portés ci-dessus, atteste avoir pris connaissance du règlement et certifie que les joueurs inscrits sont licenciés à la FFF ou ne présentent pas de contre-indications à la pratique du football.

- De plus je reconnais avoir pris connaissance que le St-Orens F.C. décline toute responsabilité en cas de blessure, accident de jeu, vol, et tout acte n'ayant aucun rapport avec la pratique du football, et renonce à tout recours envers les organisateurs.

.....Joueurs x 20€ =.....

..... Repas accompagnants x 15€ =.....

..... Repas enfants x 10€ (-12 ans) =..... TOTAL = .....

**Réservation des Repas avant le 01 juin 2012**

**Règlement à l'ordre de SAINT-ORENS F.C à joindre à toute inscription**

A ....., le ..... 2011

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »